

**Conseil Communal de Veytaux**  
Procès-verbal N°03/2019 de la séance du  
Lundi 29 avril 2019 – à 20h00  
En la Salle du Conseil Communal de Veytaux

---

Président : M. Pascal Mason  
Présents : **33 membres**  
Excusés : **2 membres**  
Mmes/MM. : P. Guillaume et D. Holland  
Absents : **0 membre**  
Mmes/MM. :

**L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU  
29 AVRIL 2019 EST LE SUIVANT :**

1. Appel et approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mars 2019
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Municipalité
  - a. Nouvelle convention relative aux frais de locaux et au financement du Conservatoire (communication N°02/2019)
  - b. CORAT Riviera – Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire – Rapport d'activités 2018 (communication N°03/2019)
5. Dépôt de préavis :
  - a. Relatif aux comptes communaux pour l'exercice 2018 (préavis N°03/2019)
  - b. Relatif au rapport de gestion 2018 (préavis N°04/2019)
  - c. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 350'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renouvellement et à l'extension de l'éclairage public situé le long de l'Avenue de Chillon (RC 780 en traversée de localité) (préavis N°05/2019), déposé par voie de l'urgence
  - d. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 222'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'études permettant de chiffrer le prix du renouvellement des ouvrages de protection contre les chutes de pierres et de blocs, et la création d'un chemin forestier au lieu-dit « Les Evuez » (préavis N°06/2019)
  - e. Relatif à la gestion et comptes 2018 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL) (préavis N°07/2019)

f. Relatif aux comptes 2018 du Fonds culturel Riviera (préavis N°08/2019)

6. Rapport des commissions :

a. Relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 350'000.00 TTC au maximum pour couvrir les frais liés au renouvellement et à l'extension de l'éclairage public situé le long de l'Avenue de Chillon (RC 780 en traversée de localité) (préavis N°05/2019), déposé par voie de l'urgence

7. Questions et propositions individuelles

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la séance à 20h00, en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Ménetrey, secrétaire municipale, M. Blum, huissier, M. Progina, agent de proximité et le public.

**M. le Président, P. Mason**, prie la secrétaire de procéder à l'appel.

**M. le Président, P. Mason**, remercie. Le quorum étant atteint, il déclare la séance ouverte.

**M. le Président, P. Mason**, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'art. 25 du Règlement communal, un exemplaire de la convocation a été transmis à M. le Préfet qui n'a émis aucune objection.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 MARS 2019**

**M. le Président, P. Mason**, demande s'il y a une adjonction ou une modification à y apporter.

**K. Armstrong** indique qu'en page 3, la commission pour la RC780, il s'agit de la même commission que lors du préavis précédent. J.-F. Pilet a été remplacé par M. Di Perri Santo.

**A. Rey Lescure** revient sur son intervention en page 8 concernant le règlement de stationnement. La Municipalité n'a pas complètement abandonné l'idée de fonctionner avec Park Now, mais de conserver ce système si la zone devant le restaurant avait été payante. Par contre, l'idée a été abandonnée pour les parkings du village..

**J.-L. Puenzieux** remarque que cette explication n'est pas claire.

**A. Sandmeyer** rajoute que l'idée de Park Now avait aussi été étudiée pour les macarons, mais qu'ils l'ont très vite abandonnée.

**A. Rey Lescure** indique que si le Conseil communal avait décidé que la zone des restaurants devait être payante, ils auraient utilisés, peut-être, le système Park Now. Aujourd'hui, cela ne change rien puisque le Conseil communal a décidé que la zone des restaurants ne serait pas payante.

**F. Jordan** revient sur l'intervention de J. Raemy en page 6 et constate que ce dernier demande « comment » cette somme sera financée.

Il n'y a plus de remarque.

Avec une abstention, le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019 est accepté.

### **3. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

**M. le Président, P. Mason**, indique que « deux tristes nouvelles viennent assombrir notre séance de ce soir. La première est la disparition du père de notre Conseiller Municipal, M. Arnaud Rey-Lescure, survenu le 22 avril dernier. L'ensemble du bureau vous présente ses condoléances - à vous M. le Municipal, ainsi qu'à l'ensemble de votre famille et de vos proches. Sincères condoléances et toute notre sympathie accompagnent également la famille du Major Cédric FAGHERAZZI, décédé brusquement à l'aube de ses 48 ans, le 17 avril dernier, à la suite d'un arrêt cardiaque. Le major FAGHERAZZI a été le commandant des pompiers de Veytaux-Montreux de 2007 à 2013. A partir de 2014, les corps des pompiers de la Riviera ont fusionné. Cette nouvelle organisation, dirigée par un seul Etat-major, est sous la responsabilité politique de l'Association Sécurité Riviera. Je prierai l'assemblée de se lever afin de se recueillir quelques instants. »

L'assemblée observe une minute de silence.

**M. le Président, P. Mason**, précise que tous les conseillers ont reçu dans le courrier pour les prochaines votations, une information concernant une nouvelle application pour les smartphones « VOTE INFO » qu'ils peuvent télécharger et appliquer les réglages souhaités. Entre autres : indiquer notre beau canton dans les favoris. Et là, il est possible de voir les prochains objets des votations fédérales et, si il y en avait, des votations cantonales, mais pas encore pour les communales.

**M. le Président, P. Mason**, indique que la Commune a reçu, pour le comité d'initiative et à l'attention du Président du Conseil communal, des Conseillers communaux, de Mme la Syndique et Messieurs les municipaux, un courrier.

**M. le Président, P. Mason**, lit le courrier.

**M. le Président, P. Mason**, précise qu'il a transmis aux Conseillers un courrier concernant les craintes et les questions soulevées par la venue de la « 5G ». Il ajoute que ce courrier a été adressé à titre informatif. " Si quelqu'un ne l'avait pas reçu, il est possible de lui en transmettre une copie par courrier

**M. le Président, P. Mason**, indique qu'il a reçu la démission de Cyril Teklits qui déménage à Villeneuve avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2019. Il lui souhaite bonne chance pour la suite. Un nouveau conseiller sera assermenté lors de la prochaine séance.

#### 4. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

**M. le Président, P. Mason**, indique que les conseillers ont reçu deux communications écrites.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, indique qu'il y a deux communications de sa part et une de M. Rey Lescure.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, précise que certaines Communes ont acheté des pin's plus gros que les anciens de Veytaux. Ils ont donc fait faire des pin's qui seront remis à chaque conseiller à la fin de la séance. Chaque Conseiller peut avoir un pin's gratuitement et la possibilité d'en acheter pour la somme de CHF 10.- auprès du greffe.

**Mme la Syndique, Ch. Chevalley**, revient sur le courrier de M. Petignat par rapport à l'avancement du projet de fusion. Le courrier est arrivé aujourd'hui. Elle peut déjà donner quelques réponses aujourd'hui. Suite à ce courrier, la Municipalité va lui proposer une rencontre à la fin du mois de mai. Si on peut comprendre qu'il s'inquiète de l'avancée du projet, on peut regretter le ton utilisé dans le courrier. Un courrier commun des deux communes est en circulation pour s'adresser au Canton pour faire acte que nous entamons un processus de convention. Il y a une aide au démarrage et des contacts ont été pris avec la personne responsable des fusions. La votation populaire ne demandait pas une fusion, mais d'approcher Montreux et de discuter pour proposer un projet. On a fait une séance les deux municipalités. Une autre séance est agendée au 1<sup>er</sup> juillet avec les deux autorités. Les municipaux se sont déjà rencontrés. Lors de la deuxième séance, un premier retour sera effectué. Avec le Syndic de Montreux, nous avons évoqué une démarche participative. On va travailler avec des groupes au sein des deux conseils communaux. Eventuellement avec les Bureaux des deux conseils communaux. La Municipalité a fait une réflexion interne avec une ligne qui sera communiquée.

**A. Rey Lescure** indique avoir reçu un courrier d'une habitante qui considérait que certaines routes de la Communes étaient trop « rapides », avec des véhicules qui passent un peu vite, malgré la zone 30km/h. Il est difficile de savoir si c'est vrai ou non. Un sondage a été fait à la Route de Sonchaux. La vitesse moyenne est de 26km/h. 85% des usagers de la route avaient une vitesse de moins de 34km/h, alors qu'une tolérance jusqu'à 38km/h est admise. Aucun aménagement spécifique n'est dès lors nécessaire. Un courrier sera envoyé à cette personne avec ces résultats.

**A. Rey Lescure** précise que la Municipalité a décidé de mettre en vente le vin communal. Il y a beaucoup de bouteilles de Chardonnay. Ils l'ont déjà goûté. Il a été vinifié par Vincent Rossier aux Planches à Montreux. Il a toujours reçu de bonnes notes de la Confrérie des Vignerons. C'est un excellent vin. Il est possible d'acheter des bouteilles au prix de CHF 15.- auprès du greffe.

**J. Grandchamp** demande de quelle année sont les bouteilles à acheter.

**A. Rey Lescure** répond qu'il reste quelques bouteilles de 2016. Sinon, c'est du 2017.

**a) NOUVELLE CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS DE LOCAUX ET AU FINANCEMENT DU CONSERVATOIRE (COMMUNICATION N°02/2019)**

**b) CORAT RIVIERA - COMMISSION CONSULTATIVE REGIONALE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - RAPPORT D'ACTIVITES 2018 (COMMUNICATION N°03/2019)**

**5. DEPOT DE PREAVIS**

**a) RELATIF AUX COMPTES COMMUNAUX POUR L'EXERCICE 2018 (PREAVIS N°03/2019)**

**b) RELATIF AU RAPPORT DE GESTION 2018 (PREAVIS N°04/2019)**

**M. le Président, P. Mason**, indique que c'est la commission de gestion qui rapportera sur ces deux préavis.

La commission sera réunira le lundi 6 mai 2019 à 18h30.

**c) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 350'000.- TTC AU MAXIMIM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU RENOUELEMENT ET A L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SITUE LE LONG DE L'AVENUE DE CHILLON (RC 780 EN TRAVERSEE DE LOCALITE) (PREAVIS N°05/2019), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE**

**M. le Président, P. Mason**, indique que la commission nommée rapportera au point 6c) ci-dessous.

**d) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 222'000.- TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS D'ETUDES PERMETTANT DE CHIFFRER LE PRIX DU RENOUELEMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS, ET LA CREATION D'UN CHEMIN FORESTIER AU LIEU-DIT « LES EVUEZ » (PREAVIS N°06/2019)**

**M. le Président, P. Mason**, propose qu'une commission de trois membres soit nommée.

La commission se réunira le jeudi 16 mai 2019 à 19h00.

La commission est composée de J. Grandchamp, A. Koschevnikov et P. Ruch.

**e) RELATIF A LA GESTION ET COMPTES 2018 DE LA COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE D'EQUIPEMENTS DU HAUT-LEMAN (CIEHL) (PREAVIS N°07/2019)**

**M. le Président, P. Mason**, indique que c'est la commission permanente qui rapportera sur ce préavis.

La commission se réunira le lundi 6 mai 2019 à La Tour-de-Peilz.

La commission est composée de S. Welle et de K. Armstrong et P. Mason en tant que suppléants.

**f) RELATIF AUX COMPTES 2018 DU FONDS CULTUREL RIVIERA (PREAVIS N°08/2019)**

**M. le Président, P. Mason**, indique que c'est la commission permanente qui rapportera sur ce préavis.

La commission se réunira le mardi 14 mai 2019 à 18h30

La commission est composée de V. Wicht et de F. Jordan en tant que suppléante.

## 6. RAPPORT DES COMMISSIONS

### a) RELATIF A L'OCTROI D'UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF DE CHF 350'000.- TTC AU MAXIMUM POUR COUVRIR LES FRAIS LIES AU RENOUELEMENT ET A L'EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SITUÉ LE LONG DE L'AVENUE DE CHILLON (RC 780 EN TRAVERSEE DE LOCALITE) (PREAVIS N°05/2019), DEPOSE PAR LA VOIE DE L'URGENCE

**M. le Président, P. Mason**, prie le rapporteur, O. Gasser, de commenter et de lire les conclusions de son rapport.

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la discussion.

**J.-F. Pilet** indique que le 2<sup>ème</sup> paragraphe du point 3 l'a interpellé. Il souhaiterait des explications.

**O. Gasser** répond que dans la variante où on ne poserait que les canaux, on a demandé à M. Andler et la Romande Energie de nous présenter un projet. Romande Energie a répondu que ce n'est pas son problème de présenter un projet où l'on pourrait économiser. On pourrait reporter l'investissement auprès de la Romande Energie.

**J.-F. Pilet** constate que ce n'est pas à propos.

**A. Sandmeyer** précise qu'elle était contente lorsqu'elle a reçu le préavis, car elle a pensé qu'on verrait clair dans le Village. Or, non cela ne concerne que la RC 780. Elle a de la peine à dire que nous devons changer parce que le Canton l'impose, alors que dans le village cela ne va pas. Elle se demande si on peut avoir l'espoir d'y voir plus clair. Elle n'a pas compris si on change tous les lampadaires ou si on en rajoute douze.

**Ph. Andler** répond que si on ne change que douze lampadaires, cela va dénoter sur l'ensemble. Les lampadaires existants sont rouillés. Ils sont très exposés. On va tous les changer. Pour les éclairages du Village, la Municipalité travaille dessus. Il y a un planning qui est fait chaque année. On ne peut pas tout changer d'un coup, mais on y travaille. Dans le village, on est plutôt à mettre des compteurs, pour moins payer d'énergie, alors qu'aujourd'hui on est au forfait. Le changement des lampadaires interviendra au fur et à mesure. Du moment qu'on devra changer les câbles, on changera les candélabres.

**A. Sandmeyer** demande s'il est possible d'avoir le planning.

**Ph. Andler** répond qu'il y a des investissements de l'ordre de CHF 20'000.- - 30'000.- par année. On est obligé d'avancer. En 2017, il y a eu des changements de luminaires.

**A. Sandmeyer** demande quelle est l'intensité lumineuse sur les nouveaux luminaires.

**Ph. Andler** répond qu'il y a des normes pour les routes cantonales. La luminosité sera existante. Il y aura moins de pollution lumineuse, car l'éclairage est ciblé sur la route. La route sera bien éclairée, pas comme dans le village. Dans le village, il n'y a pas besoin d'un éclairage comme sur une route cantonale. Dans le village, on ne va pas mettre plus de luminosité. Les éclairages dans le village sont moins forts.

**A. Sandmeyer** indique qu'il lui a été répondu une fois que tout le monde a un téléphone portable avec une lampe de poche. Or, sur la route, toutes les voitures ont des phares.

**Ph. Andler** rajoute que sur la route cantonale, on a 18'000 voitures par jour.

**A. Sandmeyer** demande quelles sont les normes sur l'intensité lumineuse au niveau du village.

**Ph. Andler** répond qu'il va regarder.

**J.-F. Pilet** indique qu'il n'est pas fait mention de l'impact financier dans les conclusions. Il s'agit de la route cantonale et donc d'une dépense thématique. Il demande ce qu'il en est de la péréquation financière. Romande Energie a fait des offres de rachat dans certaines communes, avec rachat des luminaires et qui accorde ensuite un forfait à la commune.

**Ph. Andler** répond qu'il n'y a pas de subvention sur l'éclairage public. Il y aura un retour probable par la péréquation financière au niveau des dépenses thématiques. Il y aura un retour sur la route elle-même, mais pas sur les services.

**Ph. Andler** rajoute qu'il a été contacté pour réévaluer l'éclairage public et le rachat par Romande Energie. Cette solution est trop chère pour notre commune. On étudie la possibilité de faire un groupement global avec toutes les communes de la Riviera pour avoir plus de points lumineux et obtenir ainsi une baisse.

**V. Wicht** indique que l'amortissement est de CHF 15'600.- dans le préavis, mais de CHF 15'400.- dans le rapport. Elle demande ce qu'il en est. Elle demande ensuite comment sera remboursée la différence si on choisit l'option des CHF 11'700.-

**O. Gasser** répond qu'il s'agit d'une erreur de frappe et que c'est bien CHF 15'600.- d'amortissement. Comme indiqué dans le préavis, ils se sont basés sur une annuité fixe. En fonction du type de financement, cela coûtera plus cher car il faudra payer des intérêts.

**M. le Président, P. Mason**, procède au vote du préavis. Avec une voix contre et une abstention, le préavis est accepté par 31 voix.

## **7. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES**

**M. le Président, P. Mason**, ouvre la discussion.

**L. Mareda** revient sur les résultats du sondage de vitesse à la Route de Sonchaux et demande des éclaircissements. Elle précise que la personne qui a fait le courrier est une dame de 84 ans qui a perdu sa chatte écrasée devant la maison. Elle apprécie que la Municipalité ait fait le nécessaire. Elle trouve étonnant d'avoir une zone limitée à 30km/h et d'avoir une tolérance jusqu'à 38km/h. Cela la surprend. La majorité des personnes respectent la limitation. Il y a beaucoup de monde qui va très lentement puisqu'ils vont se parquer. Il faudrait presque faire une médiane et non une moyenne. S'il y a 15% de la population qui dépasse, cela reste dangereux, surtout si des personnes roulent à 60km/h. Elle demande qui décide des contrôles de vitesse.

**A. Rey Lescure** répond que la moyenne peut être discutable. 85% des usagers vont à un maximum de 34km/h. Dans la LCR, il y a des normes qui sont établies. Si on dépasse ces normes, il est proposé des mesures. A partir d'un certain seuil, on n'arrive pas à faire grand-chose. On peut faire des contrôles avec des radars, mais cela ne va pas changer grand-chose. C'est une zone étroite. Même une personne qui roule à 30km/h donne l'impression qu'elle roule vite. Cela reste une voie de circulation, donc les piétons doivent faire attention.



**L. Mareda** remercie la Municipalité pour sa réponse et de sa réponse écrite à la personne qui a écrit le courrier.

**A. Rey Lescure** répond qu'il va lui envoyer les résultats du sondage.

**A. Sandmeyer** indique qu'elle est heureuse que le village s'agrandisse, mais qu'elle est excédée par le comportement de certains ouvriers. En lisant le rapport de gestion, on voit que la commune a besoin d'argent. Il y a un règlement sur l'utilisation du sol. Or, c'est un vieux règlement. Elle encourage donc la Municipalité à revoir ce règlement en prévoyant une taxe par m<sup>2</sup> et par jour. A la Rue du They, ils ont enlevé leur matériel, mais le trottoir n'est toujours pas praticable. Elle encourage la Municipalité à revoir le règlement et à le faire respecter.

**L. Sherif** répond qu'effectivement les règlements sur la taxation méritent peut-être d'être revus. L'inspecteur des chantiers sollicité par la Municipalité est déjà intervenu à plusieurs reprises dont la dernière remonte à pas plus tard que la semaine passée. Un courrier a été adressé et différentes mesures ont été prises. Le maximum est fait pour une mise en ordre de ce chantier.

**A. Sandmeyer** demande s'il est possible d'intervenir en tant que citoyen, par exemple en appelant l'inspecteur des chantiers ou la police.

**L. Sherif** répond qu'il est possible de l'appeler et qu'il transmettra plus loin. Il s'est déplacé souvent sur ce chantier et a demandé que le nécessaire soit fait, notamment au niveau de l'éclairage. Il prévoit que le suivi de son intervention soit contrôlé par la police.

**M. le Président, P. Mason**, souhaite intervenir et est dès lors remplacé par le vice-président, J. Grandchamp.

**P. Mason** revient sur l'éclairage à la Rue Bonivard. Il indique qu'il y a eu de la lumière tout le week-end dans le garage, alors qu'il n'y a pas de lumière dans la rue.

**M. le Président, P. Mason**, reprend sa place.

**V. Schweizer Ronnerström** demande ce qu'il en est du Clos-de-Chillon.

**L. Sherif** répond qu'une rencontre avec le propriétaire et les avocats a eu lieu il y a deux semaines. Un accord a été trouvé avec les opposants. Un nouveau dossier sera déposé vers la mi-mai et mis à l'enquête dans le courant du mois de juin.

**J. Grandchamp** indique qu'afin d'éclairer les balcons, les conseillers peuvent se rendre au Marché aux fleurs le samedi 11 mai 2019.

**K. Armstrong** indique que la propriétaire de la maison sise à la Route du Crêt lui a indiqué que dans la descente, il n'y a pas de barrière alors que la route est très étroite.

**L. Sherif** répond qu'il va regarder. S'il s'agit d'un chemin privé, c'est de leur responsabilité.

**J. Raemy** répond qu'il s'agit effectivement d'un chemin privé, qui lui appartient.

**L. Sherif** indique donc qu'il faut trouver un accord entre propriétaires.

**K. Armstrong** indique que la parcelle sise en-haut de la Rue des Falquières est en friche. Elle précise que le propriétaire est d'accord de laisser cette parcelle à disposition si quelqu'un souhaite y faire un jardin.

**J. Grandchamp** indique que l'ancienne épicerie de Veytaux, sise à la Rue Bonivard 22, est à louer.

**A. Sandmeyer** demande des nouvelles du chantier à la Rue des Falquières. Elle demande aussi des nouvelles quant au projet derrière le cimetière.

**L. Sherif** répond qu'au-bas de la Rue des Falquières, un nouveau projet a été étudié et présenté aux voisins directs. Il a été accueilli avec satisfaction. Le projet sera bientôt déposé et mis à l'enquête avant l'été. Pour le projet derrière le cimetière, il a été mis à l'enquête et ils sont dans l'attente de la synthèse CAMAC.

**L. Mareda** indique que Mme la Syndique, Ch. Chevalley, a répondu en partie au courrier de M. Petignat. Elle demande pourquoi la lettre n'a pas été lue en séance.

Mme la Syndique, Ch. Chevalley, répond que le courrier est à disposition. Ils l'ont reçu à la dernière minute.

**M. le Président, P. Mason**, indique que la prochaine séance aura lieu le 17 juin 2019 et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

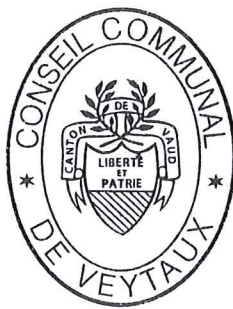
**M. le Président, P. Mason**, remercie et clôt la séance, il est 20h57.

### Prochaines séances du Conseil

17 juin, 9 septembre, 28 octobre et 2 décembre 2019

**Le Président**

**P. Mason**



**La Secrétaire**

**A. Puenzieux**

**Fait à Veytaux, le 29 avril 2019**